



P 2 **Edito**  
par Marion Hassine

P 3 > 5 **Actualités**  
Soirée des éleveurs // Un point  
sur les paiements PAC //  
Admissibilité du cahier de pâturage

P 6 > 7 **FNEC** : Compte-rendu du Conseil  
d'Administration de la FNEC du 4/09

P 8 > 10 **Dossier BVD** :  
Contamination d'un troupeau  
par Le virus / Nouvelle  
réglementation  
pour la maladie

P 11 **Annonces •  
Agenda**





**C**hevrier : un sport d'endurance ! Pour l'immense majorité d'entre nous, le marathon touche bientôt à sa fin avec le tarissement. Cette période "calme" est une période charnière et nécessaire pour continuer notre métier avec passion et conviction. Période charnière car elle nous permet de faire un bilan sur notre exploitation, de constater ce qu'il y a à améliorer, à rectifier.

C'est un bon moment pour solliciter Audrey Seigner, notre technicienne caprin et Laure Eon, notre vétérinaire du GDS afin de nous aider à établir ce bilan.



Planifier, durant l'hiver, quelques journées de formation (troupeau / fromagerie/...), des réunions professionnelles ou amicales me semble aussi important pour continuer à progresser : c'est une occasion pour l'échange et le partage entre éleveurs. Ce dynamisme est initié depuis quelques années par le repas des éleveurs. La grande famille de l'élevage s'est réunie pour une soirée festive et conviviale. Cette fois encore, nous étions nombreux dans ce cadre magnifique du Mas de Coupie à Eyguières chez la Famille PORRACCHIA.

L'échange et le partage sont primordiaux dans nos métiers pour pérenniser et développer nos élevages. Plusieurs personnalités ont été mises à l'honneur pour leur travail au service du collectif : Rémy BENSON, Christian TROUILLARD et Frédéric MATTEI.

Tous ces moments sont essentiels pour recharger les batteries et nous permettre d'affronter les prochains défis qui nous attendent. Plusieurs dossiers sont en cours : la défense de nos surfaces pastorales auprès de l'État et de l'Europe afin qu'elles ne soient pas délaissées dans la réforme de la PAC qui s'annonce et également le dossier loup. La population du loup dans notre département ne cesse de croître et il gagne du terrain. Le premier comité loup du département a été organisé et des propositions ont été faites par le sous-préfet d'Aix-en-Provence pour nous aider à lutter contre ce prédateur. Notre objectif est simple : il faut éviter l'installation du loup.

C'est dans la solidarité et l'union que nous ferons entendre notre voix !

**Marion HASSINE**

*Présidente du Syndicat Caprin  
des Bouches-du-Rhône*



## Un point sur les paiements PAC

**PAC, MAEC ET BIO : POINT SUR LES MISES EN PAIEMENT.**

AIDES	DATES
CAMPAGNE 2016	presque 100% des dossiers instruits et payés
CAMPAGNE 2017	93% des dossiers instruits et payés
CAMPAGNE 2018	environ 70% des dossiers instruits et payés
<b>CAMPAGNE 2019 (ACOMPTE) :</b> AIDES DÉCOUPLÉES (DPB, PV, PR, JA), COUPLÉES ANIMALES ET ICHN	<b>A partir du 16 octobre</b>
<b>SOLDE AIDES DÉCOUPLÉES ET ICHN 2019</b>	<b>A partir du 15 décembre</b>
<b>SOLDE ABA ET ABL 2019</b>	<b>A partir de fin janvier 2020</b>
<b>SOLDE DES AIDES</b> SOJA, PROTÉAGINEUX, RIZ, BLÉ DUR, CHANVRE ET LÉGUMINEUSE FOURRAGÈRE 2019	<b>Février 2020</b>
<b>MAEC ET BIO 2019</b>	<b>A partir de mars 2020</b>

Les paiements se font au fil de l’instruction, **vous ne serez pas forcément payés dès le 16 octobre.** C’est la date de début des premiers paiements.

Les dossiers comportant notamment des clauses de transfert DPB sont généralement traités vers la fin.

**Il est possible que les éleveurs transhumants aient eu l’avance seulement sur leurs DPB personnels mais pas sur ceux de l’estive. Il peut y avoir deux raisons à ce décalage :**

- ▶ l’estive est soumise à un contrôle et le paiement est donc gelé
- ▶ l’instruction du dossier de l’estive par le département concerné n’est pas terminée







Comme chaque année, les syndicats du département (FDO 13, Syndicat Caprin et Bovin 13) ont organisé avec la Chambre d'agriculture, **le repas annuel des éleveurs** au "Mas de Coupie" chez la famille PORRACCHIA. Ce repas sous le signe de la convivialité a pour but de **permettre à la grande famille de l'élevage de se retrouver.**

Un **tournoi de pétanque**, parrainé par GROUPAMA, partenaire incontournable de la filière élevage, a été organisé en amont de la soirée et a rassemblé pas moins de 12 équipes ! Cette soirée annuelle permet de rassembler les différents acteurs de cette filière : **administratifs, partenaires et éleveurs soit près de 200 personnes.**

**Deux nouveautés cette année**, la présence d'un **photobooth** dont vous avez pu profiter toute la soirée et la **dégustation de porc à la broche** généreusement offert par l'Association des Producteurs de Porcs de Provence.

► **L'ÉDITION 2019 A PERMIS DE METTRE À L'HONNEUR DIFFÉRENTES PERSONNALITÉS MARQUANTES DU MONDE DE L'ÉLEVAGE :**

- **M. RÉMY BENSON, ancien président de la FDO 13** a reçu l'insigne du mérite agricole des mains de Serge Préveraud, ancien président de la Fédération Nationale Ovine, pour son engagement au service du collectif.
- **M. CHRISTIAN TROUILLARD, illustre éleveur ovin** détenant à ce jour le plus important troupeau national, a reçu la médaille du département de la part de M. Lucien LIMOUSIN, vice-président du Conseil Départemental, pour son travail mais aussi pour le partage de son expérience.
- **M. FRÉDÉRIC MATTEI, Directeur du service agriculture du département**, qui a toujours su écouter et comprendre l'élevage départemental.





## Admissibilité du cahier de pâturage comme indice de pâturage dans les contrôles des surfaces pastorales

Comme nous vous le disions dans notre précédent Treiz'élevage, **toutes les exploitations contrôlées en 2015 sur les parcours en particulier proratisés 50-80 doivent être de nouveau contrôlées (entre 2018 et 2019)**. Ces contrôles, réalisés soit par voie aérienne (photo interprétation) soit par visite rapide, ont commencé en 2018 mais la majorité reste à faire.

Depuis août 2019 et à la suite de demandes des syndicats régionaux et nationaux, **le cahier de pâturage fait désormais partie des signes de pâturage pris en compte par les contrôleurs sur le terrain.**

### ▶ POUR RAPPEL, LES INDICES ACTUELS DE PÂTURAGE PRIS EN COMPTE SONT :

- ▶ **chemin d'accès à la parcelle** qui doit être praticable par les animaux
- ▶ **clôtures et/ou parcs** qui permettent d'enclaver les animaux
- ▶ **un point d'abreuvement** fonctionnel
- ▶ **un logement de berger**
- ▶ **des crottes et bouses visibles** en quantités significatives

- ▶ **de l'herbe broutée**
- ▶ des traces de **prélèvements visibles sur végétation ligneuse arbustive et arborée**
- ▶ des traces de **prélèvements visibles sur la ressource non fourragère**
- ▶ **des traces de fauche ou d'autres travaux** facilitant la circulation du troupeau ou le prélèvement d'une ressource fourragère.

**SI VOUS AVEZ UN CONTRÔLE PROGRAMMÉ** et que vous souhaitez une aide à la préparation de ce contrôle ou la présence d'un technicien à vos côtés pendant cette visite, n'hésitez pas à **contacter le service élevage au 04.42.23.86.46** (sauf le mercredi)



## Compte-rendu du Conseil d'Administration de la FNEC du 4 septembre 2019

# FNEC

Fédération Nationale  
des Éleveurs de Chèvres

### ▶ DOSSIER LAIT CRU

#### RAPPEL DU CONTEXTE

- ▶ **plusieurs crises récentes** de grande ampleur sur des fromages au lait cru touchant des enfants et des jeunes enfants
- ▶ **beaucoup de questions sur la sécurité sanitaire** et sur la conso de fromages au lait cru par de jeunes enfants
- ▶ **une communication du Ministère de l'Agriculture relayée par les DDPP** arrive dans les boîtes mail des éleveurs
- ▶ **une note de service porte un message de prévention** visant à éviter la consommation de fromages au lait cru par les enfants de moins de 5 ans.

**Sur le terrain de nombreux syndicats réagissent et saisissent la FNEC sur ce dossier.**

#### LES ACTIONS

- ▶ **un courrier à la DGAL** pour demander un RV a été rapidement rédigé, validé par le conseil d'administration et envoyé
- ▶ **des communiqués de presse et notes d'info** sur l'évolution de la situation ont été diffusées.
- ▶ un courrier type a été mis à disposition du réseau
- ▶ **3 RV avec la DGAL et Bruno Ferreira** son nouveau directeur, et l'ANICAP, le CNIEL le CNAOL, ont permis :
  - de discuter sur une mention et un logo

- d'éviter les initiatives isolées (des GMS par ex)
- d'éviter la mise en place de pictogrammes anxiogènes

En parallèle s'est fait la création du site [fromagesaulaitcru.fr](http://fromagesaulaitcru.fr), d'un logo et la création d'outil de communication

#### ET LA SUITE

La mention et le logo sont à disposition des producteurs et il faut que ce site (très bien fait) devienne l'élément central de la communication auprès du grand public.

#### QUELQUES BONNES PRATIQUES

**Il ne faut pas se cacher, et afficher clairement que l'on fabrique des fromages au lait cru.**

Il faut expliquer à nos clients qui se posent des questions **notre maîtrise des risques, l'existence du GBPH européen** qui nous encadre et nous aide, autant que **les bienfaits du lait cru** et renvoyer les gens vers le site.

Et continuer à veiller à ce qu'une recommandation ne devienne pas, à la longue, une obligation.



**EN AYANT RÉAGI DÈS LE DÉBUT DE LA CRISE ET TRAVILLÉE EN CONCERTATION, LA FNEC A RÉUSSI À FAIRE CHANGER L'ORIENTATION DE LA COMMUNICATION ÉMANANT DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.**

## ► IDENTIFICATION

**Le texte approuvé en 2016 prévoyait un acte délégué pour préciser certaines choses, mais rien ne devait changer.** Dans la dernière version de cet acte délégué issu du règlement santé animal, le mot "électronique" a été rajouté à la dérogation chevreau autorisant un seul identifiant.

**La mobilisation était nécessaire** et l'envoi des courriers types a eu des retombées positives : la demande de 2 mois de délai supplémentaire pour rédiger un "corrigendum" a été accordée ce mardi 3 septembre.

**Des assistants parlementaires et des avocats spécialisés ont décidé d'aider la FNEC à rédiger le bon argumentaire pour la commission :**

- **il faut enlever le mot "électronique" du texte**
- **il faut supprimer l'obligation d'un numéro individuel**

Cela évitera le rejet de l'ensemble du texte et des autres avancées qu'il contient.

## ► DOSSIER VIANDE

**L'action GOATOBBER, autrement dit chevreau d'octobre est une manière différente de présenter le chevreau, avec des animaux de 6 mois, valorisés à l'automne.**

L'impact commercial restera marginal, mais permettra une fois de plus de parler du chevreau pour le faire mieux connaître.

**Un déjeuner de presse est prévu** pour le lancement de l'opération.

Dans les régions **cette action doit être proposée à des restaurateurs, des collectivités** (cantines, RHF).

Il suffit de mettre à la carte en octobre du chevreau et de le faire savoir. La section caprine d'Interbev peut apporter son soutien en apportant des affiches, argumentaires et pourquoi ne pas organiser un déjeuner de presse et en parler aux médias.

## ► CONJONCTURE

**Malgré un prix du lait élevé la chute des volumes livrés se poursuit depuis le début de l'année.**

Un manque d'attractivité du métier de chevrier entraîne aussi une forte baisse des installations en élevage caprin.

## ► SÈCHERESSE

Après une pousse de l'herbe excédentaire au printemps, **la situation s'est dégradée et la sécheresse a gagné presque toute la France.**

A la demande de la FNEC, l'Institut de l'élevage a fait des estimations d'augmentation des coûts de production, de + 37 à + 47 € / 1000 litre suivant les régions, se cumulant avec les régions ayant déjà subies une sécheresse l'an passé. Une 3<sup>e</sup> année consécutive pourrait être fatale à des producteurs déjà fragilisés.

## ► DIVERS

- Retour sur le dernier CA de FaceNetwork et des travaux de cette association européenne des fromagers fermiers et artisans.
- Présentation du programme des journées FROMAGORA.
- Aucune des AOP de PACA ne présente de fromage au concours!

## COMpte-RENDU

RÉDIGÉ PAR LAURENT CHABANON



## DOSSIER BVD : CONTAMINATION D'UN TROUPEAU PAR LE VIRUS BVD

Une contamination par le virus BVD peut engendrer **de lourdes pertes économiques pour une exploitation.**

### ► CONSÉQUENCE DU VIRUS

Le virus de la BVD (Bovine Virale Diarrhea) peut provoquer des malformations congénitales et accroître la mortalité néo-natale.

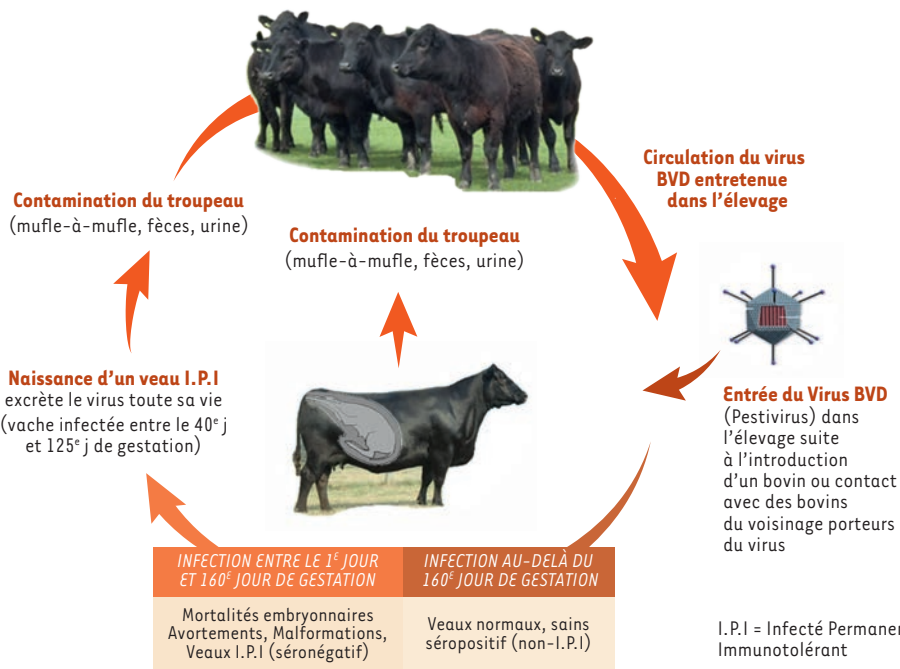
**Chez les veaux**, il se manifeste par une grippe, **diarrhées sévères**, un retard de croissance voire par la maladie des muqueuses que seuls les I.P.I (Infecté Permanent Immunotolérant) peuvent déclarer.

**Chez les bovins adultes**, l'infection peut induire des avortements, la **naissance de veaux I.P.I.**, une infertilité.

### ► QU'EST-CE QU'UN BOVIN I.P.I ?

Les bovins I.P.I, jeunes ou adultes, entretiennent la **circulation du virus BVD** dans le troupeau. La naissance d'un veau I.P.I. si la mère est **infectée en début de gestation** (entre le 40e et 125e jour de gestion). Ces I.P.I excrètent le virus toute leur vie et en grande quantité, d'où leur surnom de **"bombe à virus"**. L'espérance de vie des I.P.I. est faible, en moyenne ils **meurent avant l'âge de 2 ans**. Connaissant les impacts de ce virus et le risque accru de sa propagation par les IPI dans le troupeau, **il ne faut pas conserver un bovin I.P.I.** dans son élevage.

**LE VIRUS N'EST PAS CONTAGIEUX POUR L'HOMME.**





► TRANSMISSION

La transmission s'effectue principalement par **contact direct mufler à mufler** ou par contact indirecte : fèces, urine, sécrétions vaginales, lait.

**ATTENTION, LA PRINCIPALE SOURCE DE CONTAMINATION D'UN TROUPEAU EST L'ACHAT DE BOVINS POSITIFS EN BVD.**

## DÉPISTAGE DES BOVINS EXCRÉTEURS DU VIRUS BVD (DIARRHÉE VIRALE BOVINE)

Une bonne connaissance du statut de son troupeau vis-à-vis du BVD permet de lutter efficacement contre ce virus.

STATUT DU BOVIN	MÉTHODES D'ANALYSES	VIROLOGIE POUR DÉTECTER LA PRÉSENCE DU VIRUS	SÉROLOGIE POUR DÉTECTER LES ANTICORPS (AC) PRODUITS PAR LE BOVIN POUR ÉLIMINER LE VIRUS	INTERPRÉTATION
		Techniques à choisir	Techniques à choisir	
<b>BOVIN I.P.I.</b> Infectés Permanents Immunotolérants		*PCR pour les bovins de tout âge *Antigénémie P80 pour les bovins de plus de 6 mois afin d'éviter de faux résultats négatifs dus aux Ac colostraux (= Ac produits par la mère du veau) qui diminue la quantité de virus détectable *Antigénémie E0 pour les bovins de tout âge	Sérologie anti-P80 pour les bovins de plus de 6 mois afin d'éviter de faux résultats positifs dû aux Ac colostraux (= Ac produits par la mère du veau)	La circulation du virus est entretenue dans le troupeau car l'I.P.I. <b>excrète le virus BVD toute sa vie et ne se défend pas contre le virus.</b>
<b>BOVIN VIRÉMIQUE TRANSITOIRE</b> A la contamination, avant l'acquisition d'une immunité contre le virus		<b>Viropositif</b> Le virus est présent chez le bovin	<b>Séronégatif puis Séropositif</b> La production d'anticorps débute 15 jours après la contamination.	<b>Le bovin est contagieux pendant 2 à 3 semaines, c'est un danger pour les vaches gestantes.</b>
<b>BOVIN EN BONNE SANTÉ</b>		<b>Vironégatif</b> Absence du virus chez le bovin	<b>Séropositif</b> Le bovin possède toujours des Ac mais n'en produit plus.	Ancien virémique transitoire. Le bovin n'excrète plus le virus, il n'est donc plus un danger pour le troupeau et il est protégé.
		<b>Vironégatif</b> Absence du virus chez le bovin	<b>Séronégatif</b> Aucune production d'anticorps (Ac).	Le bovin n'a jamais rencontré le virus, il n'excrète pas de virus.

\* La PCR, Réaction de Polymérisation en Chaîne, est une méthode permettant la détection de l'ADN du virus BVD s'il est présent chez le bovin.

\* L'Antigénémie consiste à rechercher les antigènes E0 ou P80 du virus qui sont des fragments du virus BVD. Si le virus est présent chez le bovin, des antigènes du BVD seront détectés par cette méthode.

SUITE

BVD



## DOSSIER BVD : NOUVELLE RÉGLEMENTATION POUR LA MALADIE BVD

*Un Arrêté Ministériel a été publié le 31/07/19, applicable depuis le 01/08/19, pour fixer les mesures de prévention, de surveillance et de lutte contre la maladie des muqueuses/diarrhée virale bovine (BVD).*

### ► RECHERCHE OBLIGATOIRE DES IPI

La recherche des bovins Infecté Permanent Immunotolérant (IPI) peut se faire :

- soit par une **recherche directe du virus BVD sur tous les animaux** lors de leur naissance dans le troupeau (dépistage auriculaire ou sérologique);
- soit par **surveillance par analyses sérologiques de mélange d'un échantillon représentatif de bovin**. La classe d'âge doit être précisée dans le Cahier des Charges qui n'est pas encore disponible. Il s'agira certainement de la classe d'âge des 24-48 mois.

En cas de résultat défavorable, il sera obligatoire de rechercher spécifiquement des IPI.

### ► POUR LES CHEPTELS SUSPECTÉS D'ÊTRE INFECTÉS DE BVD

Une analyse de risque sera effectuée pour confirmer ou infirmer le statut du cheptel.

De plus, pour qu'un bovin puisse être vendu, il faudra obligatoirement un dépistage virologique direct (PCR) négatif, maximum 15 jours avant le départ.

### ► POUR LES CHEPTELS INFECTÉS DE BVD

(= CIRCULATION VIRALE OU AU MOINS UN IPI)

Pour les cheptels déclarés infectés, les mesures ci-dessous devront être appliquées :

- **Éliminer les IPI**, à destination d'un abattoir uniquement ;
- **Vérifier le statut BVD** de tous les animaux du troupeau sous 1 mois ;
- **Dépister les animaux à naître** pendant 12 mois ;
- **Interdiction lors de transport** et rassemblement de mélanger des IPI avec d'autres bovins.
- **Pour vendre un bovin non-IPI**, un dépistage virologique négatif maximum 15 jours avant la vente sera obligatoire.

### ► POUR LES VENTES DE BOVINS

Tout bovin devra être soumis à un dépistage virologique négatif maximum 15 jours avant départ.

Les bovins ayant acquis l'appellation "B.V.D. : BOVIN NON IPI" peuvent déroger à cette règle après contrôle documentaire. Tout comme les bovins à destination d'une exploitation d'engraissement en bâtiment dérogatoire.

— Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter le GDS13 —

Rédaction : S. ATGER (GDS 13)

## AGENDA

- **2-4 OCTOBRE : Sommet de l'élevage**
- **8 OCTOBRE : Assemblée Générale constitutive de la SICA de l'abattoir d'Arles**



## Annonces

SEPTEMBRE

### Surfaces

- **“La bête solution” cherche des éleveurs pour pâturer des surfaces de centrales photovoltaïques.** Plusieurs centrales sont intéressées par le projet : Saint-Martin-de-Crau 5 lots d'un total de 30 ha, Istres 1 lot de 38 ha dont 14 ha en DFCI, Fos-sur-Mer 1 lot de 15 ha dont 13 en DFCI, Puyloubier 1 lot de 22.5 ha.  
☎ 0607947728 | info@labelesolution.fr
- Recherche place 4e coupe, minimum 20 ha avec bergerie  
☎ 06.22.07.70.17 | MAFFRE Nicolas
- A vendre, bouc de 2015, couleur rouge, élevage bio.  
☎ 06 61 23 01 647 | LUCAS Marielle
- Cherche à placer 100 brebis de fin décembre à début mai 2020  
☎ 06 74 82 72 64

### JEUDI 17 OCTOBRE - À PARTIR DE 10H

#### JOURNÉE TECHNIQUE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE SUR LE PROGRAMME GÈNES Avenir

CAPGÈNES, XR-REPRO, FIDOCL ET LA CRA PACA, VOUS PROPOSENT UNE JOURNÉE, À LA FERME DU BRÉGALON À ROGNES.

Lors de cette journée vous pourrez découvrir l'élevage de la famille GIRARD ainsi que l'impact de la génétique en élevage caprin fermier et ils partageront également leur expérience sur la pratique des IA au sein du troupeau. Afin de pouvoir assurer un accueil à cette journée dans les meilleures conditions possibles, merci de vous inscrire auprès de vos conseillers et inséminateurs **AVANT LE 11 OCTOBRE** et de communiquer le nombre de participants et de repas (pris sur place et offert par les organisateurs).

- ▶ **Audrey SEIGNER** : a.seigner@bouches-du-rhone.chambagri.fr / 06.78.20.02.46
- ▶ **Frédéric DAUMAS** : f.daumas@bouches-du-rhone.chambagri.fr / 06 79 57 31 64

Chambre d'agriculture	Maison des Agriculteurs 22, av. Henri Pontier 13626 Aix-en-Provence	☎ 04 42 23 06 11 ☎ 04 42 63 16 98	accueil@bouches-du-rhone.chambagri.fr www.paca.chambres-agriculture.fr
Bovin 13	//	☎ 04 42 23 86 35 ☎ 04 26 03 12 83	s.attias@bouches-du-rhone.chambagri.fr www.bovin13.com
GDS 13	//	☎ 04 42 96 95 72 ☎ 04 26 03 12 83	gdsbdr@yahoo.fr
Syndicat Caprin	//	☎ 04 42 23 86 45 ☎ 04 26 03 12 83	a.seigner@bouches-du-rhone.chambagri.fr
FDO	Avenue de Céret 13310 St-Martin-de-Crau	☎ 06 71 76 31 92	fdo13@yahoo.fr

Pour recevoir la lettre, vous devez adhérer à l'une des quatre structures (FDO 13, Bovin 13, GDS 13 ou le Syndicat Caprin) ou souscrire à un abonnement pour les personnes hors département ou non professionnelles. Pour tous renseignements : 04 42 23 86 46.

Co-directeurs de publication : Patrick LÉVÊQUE, Rémy BENSON, Marion HASSINE, Juliette FANO, Elodie PORRACCHIA. Structures : Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, Syndicat Caprin des Bouches-du-Rhône, Fédération Départementale Ovine 13, Association Bovin 13, GDS des Bouches-du-Rhône. Rédacteurs : Audrey SEIGNER, Sébastien ATTIAS, Tiphaine VERDOUX. Photos : CA13, Syndicat caprin, Maison de la Transhumance, Bovin 13, Hervé HÔTE / Agence Caméléon, GDS, Estelle FESCHET. Conception graphique et impression : Studio B - www.studiob-design.fr - 04 90 96 39 04. Tirage : 450 ex.

METTRE UN PEU  
de blé  
DE COTÉ  
ME PERMETTRA  
d'en faire  
POUSSER

## # NOUVEAU : LIVRET PROJET AGRI

Pour 1 € de Droits générés par les intérêts de votre épargne, ce sont 100 € de crédit à un taux préférentiel pour votre installation.

Dans les conditions et selon les limites indiquées au contrat Compte Sur Livret (CSL) PROJET AGRICOLE. Offre réservée aux personnes physiques. Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier de prêt par votre Caisse régionale.

[ca-alpesprovence.fr](http://ca-alpesprovence.fr)

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE - Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social : 25, Chemin des Trois Cyrès, 13097 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 2 - 381976448 R.C.S. AIX-EN-PROVENCE - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07019231.



ALPES PROVENCE